

Ville de Landivisiau - Séance du 14 février 2020 - n° 2020/119

BUDGET PRINCIPAL : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2019

VU les dispositions de l'article L. 2241-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le bilan des acquisitions et cessions ci - dessous :

ACQUISITION : NEANT

CESSIONS :

Débiteurs	N° de titres	Parcelles	Libellé	Montant
S.A.R.L. PROMO - IMMO FORMATION	1196	BD n° 223	6 RUE DU GENERAL DE GAULLE	55 000.00 €
BRETAGNE SANITHERM	1194	-	CHEMIN RUE CHARLES LE GOFFIC	20 700.00 €
IRIS PROMOTION	1195	BI n° 189 et 190	PLACE LYAUTEY	30 000.00 €
S.C.E.A. OLLIVIER	1192	C n° 792, 273 et 260	TERRAIN QUILLIVANT	5 015.10 €
S.C.I. QUILLIVANT	1193	C n° 1131	TERRAIN QUILLIVANT	3 629.70 €
TOTAL				114 344.80 €

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 6 février 2020,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

PREND ACTE du bilan précité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 14 février 2020

Le Maire,

Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 19. FEV. 2020

Et de la publication, le 19. FEV. 2020

Fait à Landivisiau, le 19. FEV. 2020

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL